



Rapport de la commission au Conseil communal

Création d'une garderie d'enfants dans des nouveaux locaux au Ch. des Croisettes 9b, à Épalinges

Préavis N° 08/2023

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis était composée de :

PLR 1: M. Fabien Loi Zedda
PLR 2: M. Yves Morcaut
PLR 3: M. Alexandre Meier
PS 1: Mme Fanny Burki
PS 2: Mme Muriel Cuendet Schmidt
Verts.es 1: M. Tim Mathey
Verts.es 2: M. Richard Golay président/rapporteur
Vert'lib: M. Michael Mäder
GHP: Mme Carina Guerra

M. Fabien Loi Zedda remplace Mme Vânia Luis Francisco et M. Yves Morcaut remplace Cédric Fiora.

Introduction

La commission chargée d'étudier le préavis 8-2023 et le postulat « Epalinges, Commune amies des enfants » de Mme M. Dürst s'est réunie à la salle des Quartiers à 19h le 4 avril 2023. La séance a été levée à 20h10.

La Municipalité était représentée par M Pierre Jolliet assisté de Mme Sandrine Ramò, directrice générale pédagogique de l'AAEE. Mme Dürst était présente pour la discussion sur son postulat en tant qu'invitée.



Discussion générale

M. le Municipal présente le préavis. Le cabanon à côté du Collège de Bois-Murat hébergeant la Pépinière (4 mois à 4 ans) et la Trottinette (4 à 10 ans) est situé sous la ligne à haute tension et ne respecte plus les exigences posées par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Le bâtiment est vieux et il génère des frais d'entretien élevés. Un autre problème est qu'il n'y a pas de possibilité d'aménagement.

C'est à l'occasion de l'établissement du plan de quartier des Tuilleries, qui comprend la construction d'un petit immeuble, que la Municipalité a annoncé au promoteur son intérêt pour y établir une crèche. M. le Municipal souligne que si le coût est élevé, il représente un investissement pour l'avenir dans l'intérêt de la Commune et des familles.

En ce qui concerne le préscolaire, l'augmentation de la capacité est nécessaire pour une population qui atteindra vers 2030 les 12'000 habitants. Mme Ramò souligne l'importance pour le projet de pouvoir rester dans les bas d'Épalinges et d'offrir ainsi une solution proche des habitants de cette partie de la Commune et également proches des transports publics. En outre, cela permet aux enfants de pouvoir rester ensemble lors du passage dans le scolaire.

Un commissaire relève la grande clarté du préavis. Il demande s'il y a possibilité d'enterrer la ligne à haute tension. Il lui est répondu par M. le Municipal et plusieurs commissaires que c'est impossible vu que cela relève de la Confédération et que les démarches prennent plusieurs dizaines d'années sans aucune certitude d'aboutir.

En réponse à un commissaire, Mme Ramò indique qu'il existe aujourd'hui une relativement petite liste d'attente pour le préscolaire. Elle souligne que le préscolaire nécessite des investissements élevés en raison des exigences élevées émises par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OFAJE).

Un complément d'information a été transmis aux commissaires avant la séance par M. le Municipal. Un commissaire émet le vœu qu'il figure dans ce rapport. Ci-après les informations.

La parole n'est plus demandée.

Complément d'information : agrandissement de la capacité de la Pépinière

Capacité actuelle de la Pépinière	
Bébés (4 mois à 18 mois)	10
Trotteurs (18 mois à 30 mois)	11
Moyens (30 mois à 4 ans)	20
Total	41

Capacité future de la Pépinière	
Bébés (4 mois à 18 mois)	10
Grands Bébés (14 mois à 20 mois)	10
Trotteurs (18 mois à 30 mois)	14
Trotteurs/Moyens (18 mois à 4 ans)	21
Moyens (30 mois à 4 ans)	20
Total	75



Conclusions

A l'unanimité de ses membres, la Commission décide d'accepter les conclusions du rapport municipal.



Le président rapporteur
Richard Golay

17 avril 2023

La Commission des finances a informé le rapporteur qu'elle a demandé des précisions à la M. Le Municipal et sa décision n'est pas connue à ce jour.

